

4 septembre 2023

(23-5885)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: DÉCRET N° 390 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION  
INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES ARTISTES  
INTERPRÈTES OU EXÉCUTANTS, DES PRODUCTEURS  
DE PHONOGRAMMES ET DES ORGANISMES  
DE RADIODIFFUSION

<b>Membre présentant la notification</b>	CHILI
--	-------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	DÉCRET N° 390 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES ARTISTES INTERPRÈTES OU EXÉCUTANTS, DES PRODUCTEURS DE PHONOGRAMMES ET DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12124_00_s.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12124_00_s.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Non applicable
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Le Décret notifié porte approbation de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Espagnol
<b>Entrée en vigueur</b>	26 juillet 1974
<b>Autre date</b>	Adoption: 21 juin 1974

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	1 <sup>er</sup> juin 2023
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Ministerio de Relaciones Exteriores</i> (Ministère des affaires étrangères)

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.